



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer

Date de publication: SHAB, KABVD - 18.08.2020

Numéro de publication: SB02-0000020869

Canton: VD

Entité de publication:

Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois, Avenue de Longemalle 1, 1020 Renens VD

Commandement de payer ELVI PRESSE SARL EN LIQUIDATION

Débiteurs:

ELVI PRESSE SARL EN LIQUIDATION
Vallaire 6
1024 Ecublens VD

Créanciers:

CONFEDERATION SUISSE
3003 Bern

Représentant:

ADMINISTRATION FEDERALE DES CONTRIBUTIONS - TVA
Division Encaissement
Schwarztorstrasse 50
3003 Bern

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

9622006 du: 17.06.2020

Créances:

CHF 1'000.00
CHF 100.00
CHF 10.00

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

1 Amende S22018 (Art. 89 LTVA) du 22.09.2019
2 Frais de procédure
3 Frais de procédure

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Le présent commandement de payer est notifié ce jour au débiteur par la présente insertion cft aux dispositions de l'art. 66 al. 4 ch. 2 LP

Point de contact:

Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens VD